

Session du 16 octobre 2017

Intervention Jean-Paul PAVILLON - éducation

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Nous voterons sans souci cette délibération qui va dans le bon sens notamment en matière de développement numérique dans les collèges.

Mais j'en profite pour nous interroger sur la sectorisation de nos collèges. Sujet qui a fait l'objet de plusieurs rencontres et échanges sur les Mauges et Angers. Au regard de ces réunions, le constat que nous faisons nous semble clair, il reste beaucoup de travail avant de faire des propositions sensées pour nos territoires.

Ces études sont nécessaires pour nous aider, mais vous avez bien vu lors des différentes rencontres qu'elles apportent beaucoup de questionnement :

- 1- sur les capacités d'accueil revus et dont beaucoup de principaux interrogent la pertinence,
- 2- sur la définition même de ce que nous attendons d'un collège. Car au-delà d'un investissement c'est bien une vision de l'aménagement du territoire qui est questionnée.

Pour cela il nous faut définir ensemble sur ce que nous attendons d'un collège. Pour nous c'est lieu socialement mixte, innovant, écoresponsable et ouvert vers l'extérieur.

Les **5 principes directeurs** pour un collège :

- Principe directeur n°1 : Assurer la durabilité des investissements effectués et maîtriser les investissements sur la période choisie
- Principe directeur n°2 : Tenir compte des projections démographiques (pas seulement le taux de natalité) en lien avec une vision forte d'aménagement du territoire.
- Principe directeur n°3 : Rechercher les meilleures conditions éducatives, pédagogiques et de travail pour la communauté éducative et notamment les agents ATTEE (Adjoint Technique Territorial des Établissements d'Enseignement) du Département avec la recherche d'une optimisation des coûts d'exploitation des établissements.
- Principe directeur n°4 : Chercher à maîtriser temps et coûts de transport.
- Principe directeur n°5 : Se donner l'objectif de mettre en cohérence progressivement les secteurs de recrutement des collèges avec les bassins de vie ainsi que la carte scolaire du 1er degré (notamment les pôles éducatifs), pour faciliter l'ouverture du collège sur son territoire et assurer la mixité sociale au sein de chacun des collèges.

Je l'ai déjà dit en commission et nous le redisons, ici, nous ne pouvons pas prendre de décisions sans avoir une vision globale de la situation de nos collèges.

Vous nous annoncez un calendrier rapide pour Angers (16 collèges) puis les Mauges (14 collèges) et enfin le reste à la mi-année 2018 (20 collèges). Je n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi nous n'attendons pas le retour des études sur l'ensemble des collèges pour proposer cette nouvelle sectorisation.

Sans rentrer dans les détails, le problème de places se pose sur les deuxièmes couronnes : Le Louroux-Béconnais, Beaufort, Gennes (non étudié pour l'instant). Nous ne pouvons pas prendre de décision dans les Mauges sans étudier les possibilités vers le Louroux-Béconnais. Car, contrairement à ce que vous annonciez, ce n'est pas St Florent qui est en danger mais Ingrandes. Nous ne pouvons pas prendre de décisions sur Angers sans questionner la mixité sociale et le travail avec les collèges de périphérie.

Si je compare à l'appel à projet sur la protection de l'enfance, c'est bien une vision globale qui nous a été présentée sur l'ensemble du département.

Nous vous demandons donc de ne pas prendre de décision trop hâtive par secteur géographique qui nous empêcherait par la suite d'étudier d'autres propositions.

Nous vous demandons donc d'attendre le CDEN de la rentrée 2018 pour faire nos propositions sur l'ensemble du département. De plus cela correspondrait avec le calendrier de l'Éducation Nationale pour l'attribution des moyens à la rentrée 2019.